



DÉLIBÉRATION n° 2021 – 05

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Réuni le 09 mars 2021 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2020 du conseil scientifique qui lui est présenté.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry, le 09 mars 2021

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

